



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 52295

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la question du délai de mise en application de l'examen bucco-dentaire pour les enfants de six à douze ans. Les professionnels de l'Union dentaire attendent toujours une décision définitive sur cette question, acte de prévention, essentiel pour l'avenir dentaire des plus jeunes. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour assurer la promotion de la santé bucco-dentaire dans notre pays.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille rappelle que la loi de santé publique du 9 août 2004 comporte parmi ses objectifs celui de réduire de 30 l'indice CAO mixte moyen aux âges de six et douze ans (l'indice CAO mesure le nombre de dents cariées, absentes ou obturées). Dans ce cadre, l'examen prévu par l'article L. 2132-2-1 du code de la santé publique fait partie des outils de la politique de prévention bucco-dentaire. Cet examen doit comprendre notamment une éducation et une motivation à la santé bucco-dentaire en collaboration étroite avec les patients, ainsi que des conseils personnalisés sur l'hygiène alimentaire et le rôle protecteur du fluor. Les modalités de mise en oeuvre de cette disposition ont d'ores et déjà fait l'objet d'études associant les différents partenaires concernés. Cette mesure a vocation à s'inscrire dans le cadre plus général d'un plan national de prévention bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52295

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9390

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5432